

Deuxième édition
2015-05-01

AMENDEMENT 1
2020-02

Qualité du sol — Vocabulaire
AMENDEMENT 1

Soil quality — Vocabulary
AMENDMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11074:2015/Amd 1:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/231f60df-cd74-46bf-baed-db7e4af3a6aa/iso-11074-2015-amd-1-2020)
[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/231f60df-cd74-46bf-baed-
db7e4af3a6aa/iso-11074-2015-amd-1-2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/231f60df-cd74-46bf-baed-db7e4af3a6aa/iso-11074-2015-amd-1-2020)



Numéro de référence
ISO 11074:2015/Amd.1:2020(F)

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/231f60df-cd74-46bf-baed-db7e4af3a6aa/iso-11074-2015-amd-1-2020>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 190, *Qualité du sol*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11074:2015/Amd 1:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/231f60df-cd74-46bf-baed-db7e4af3a6aa/iso-11074-2015-amd-1-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/231f60df-cd74-46bf-baed-db7e4af3a6aa/iso-11074-2015-amd-1-2020>

Qualité du sol — Vocabulaire

AMENDEMENT 1

Paragraphe 2.2

Ajouter les nouveaux termes et définitions ci-dessous et renuméroter les termes qui les suivent en conséquence:

2.2.1

terre anthropique

accumulation de dépôts due à l'activité humaine

Note 1 à l'article: Cette terre peut être constituée de matériaux naturels placés/replacés par l'être humain (par exemple, de l'argile) ou de matériaux produits par l'être humain (par exemple, des déchets).

2.2.3

sols profonds

sols dans lesquels les plantes peuvent s'enraciner sur une profondeur égale ou supérieure à 50 cm

2.2.9

remblai

terre anthropique (2.2.1) dans laquelle le matériau a été sélectionné, placé et compacté conformément à une spécification technique

Note 1 à l'article: Le matériau peut être d'origine naturelle ou comprendre des déchets ou d'autres matériaux artificiels.

2.2.10

matériau de remblayage

terre anthropique (2.2.1) comprenant le matériau placé sans maîtrise technique et/ou produit par l'être humain d'une certaine manière, par exemple par concassage ou lavage, ou résultant d'un processus industriel

Note 1 à l'article: Il peut comprendre un mélange de matériaux naturels du sol et/ou des déchets tels que pierraille, bois, rebuts et déchets industriels.

2.2.17

sol peu profond

sol dans lequel les plantes peuvent s'enraciner sur une profondeur inférieure à 50 cm

Paragraphe 3.4

Ajouter le nouveau terme et la nouvelle définition ci-dessous et renuméroter les termes qui les suivent en conséquence:

3.4.7

liquide dense en phase non aqueuse

LDPNA

LPNA (3.6.11) d'une densité supérieure à celle de l'eau

EXEMPLE Trichloréthylène.

Note 1 à l'article: Pour les LLPNA, voir 3.6.8.

Paragraphe 3.6

Remplacer les définitions 3.6.5 et 3.6.7 par les suivantes:

3.6.5

migration des gaz

mouvement des gaz depuis leur source, à travers le sol et vers les couches adjacentes, ou émission vers l'atmosphère

Note 1 à l'article: Des EXEMPLES de sources incluent les déchets dans une décharge ou les déversements d'hydrocarbures.

3.6.7

échantillonnage des gaz

prélèvement d'un volume de gaz du sol contenu dans l'espace poral du sol

Ajouter le nouveau terme et la nouvelle définition suivants:

3.6.8

liquide léger en phase non aqueuse

LLPNA

LPNA (3.6.11) d'une densité inférieure à celle de l'eau

Note 1 à l'article: Pour les LDPNA, voir 3.4.7.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Remplacer la définition 3.6.9 par la suivante: <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/231f60df-cd74-46bf-baed-db7e4af3a6aa/iso-11074-2015-amd-1-2020>

3.6.9

limite inférieure d'explosivité

LIE

fraction volumique minimale d'un mélange de gaz inflammable et d'air qui va entraîner une explosion dans un espace confiné à une température de 25 °C et à la pression atmosphérique

Note 1 à l'article: La LIE peut être exprimée en pourcentage, en mg/l ou dans des unités similaires.

Note 2 à l'article: Pour la LSE, voir 3.6.22.

Ajouter les nouveaux termes et définitions suivants:

3.6.10

dispositif de surveillance

dispositif permanent ou temporaire utilisé pour l'échantillonnage des gaz du sol

EXEMPLE Sonde de gaz du sol sous dalle.

3.6.11

liquide en phase non aqueuse

LPNA

substance organique liquide qui est relativement insoluble dans l'eau

Note 1 à l'article: Pour les LDPNA, voir 3.4.7.

Note 2 à l'article: Pour les LLPNA, voir 3.6.8.

Remplacer les définitions 3.6.10 et 3.6.12 par les suivantes, en tenant compte de la nouvelle numérotation:

3.6.13

échantillonnage passif des gaz du sol

échantillonnage basé sur l'adsorption des gaz de la terre sur un adsorbant placé dans la terre, sans utiliser de dépression artificielle

3.6.14

dispositif de surveillance des gaz du sol installation de surveillance des gaz du sol

sondage dont la finition est réalisée avec un matériau approprié pour stabiliser la paroi du sondage et/ou pour limiter la zone d'échantillonnage

Note 1 à l'article: Selon le type et la stabilité de l'assemblage, une distinction est faite entre les points de surveillance temporaires des gaz du sol (échantillonnage de sol unique ou répété à court terme) et les points de surveillance fixes et semi-permanents ou permanents (observations à long terme).

Ajouter les nouveaux termes et définitions ci-dessous et renuméroter les termes et définitions qui les suivent en conséquence:

3.6.17

volume d'échantillon de gaz du sol

volume de gaz du sol prélevé pour constituer l'échantillon

3.6.19

emplacement d'échantillonnage sous dalle

emplacement d'échantillonnage des gaz du sol situé juste au-dessous de la dalle de fondation d'un bâtiment, dans la zone non saturée

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/231f60df-cd74-46bf-baed-db7e4af3a6aa/iso-11074-2015-amd-1-2020>

3.6.20

sous-sol

<gaz du sol> couche de sol située sous le sol de surface et recouvrant le socle rocheux

Note 1 à l'article: Cette Note ne s'applique qu'à la langue anglaise, dans laquelle le terme «subsoil» représente le même concept que le terme «undersoil».

3.6.22

limite supérieure d'explosivité

LSE

fraction volumique maximale d'un mélange de gaz inflammable et d'air qui va entraîner une explosion dans un espace confiné à une température de 25 °C et à la pression atmosphérique

Note 1 à l'article: La LSE peut être exprimée en pourcentage, en mg/l ou dans des unités similaires.

Note 2 à l'article: Pour la LIE, voir 3.6.9.

Paragraphe 4.1

Remplacer la définition 4.1.8 par la suivante:

4.1.8

prélèvement élémentaire

matériau faisant partie d'un échantillon composite obtenu en une seule opération à l'aide d'un dispositif de prélèvement

EXEMPLE Le remplissage d'une coupelle ou d'une tarière.

Ajouter le nouveau terme et la nouvelle définition ci-dessous et renuméroter les termes et définitions qui les suivent en conséquence:

4.1.13

population

<échantillonnage du sol> intégralité d'un volume ou d'une masse de sol au sujet de laquelle on cherche à obtenir des informations par le biais d'un échantillonnage

EXEMPLE L'intégralité peut être, par exemple, un site particulier, un volume de sol *in situ*, un dépôt en tas, un chargement de camion.

Remplacer la définition 4.1.34 par la suivante, en tenant compte de la nouvelle numérotation:

4.1.35

sous-échantillon

partie tirée d'un échantillon

Note 1 à l'article: Le sous-échantillon peut être choisi par la même méthode que celle utilisée pour la sélection de l'échantillon d'origine, sans nécessairement que cela soit le cas.

[SOURCE: ISO 3534-2:2006, 1.2.19]

Paragraphe 4.2

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Ajouter les nouveaux termes et définitions suivants:

4.2.1

échantillonnage en surface

processus de prélèvement d'échantillons d'un matériau déposé sur la surface de la terre

EXEMPLE Échantillons prélevés sur un dépôt en tas (y compris des volumes apparents de terre excavée), un dépôt de déchets ou un talus.

4.2.2

échantillonnage dans la terre

processus de prélèvement d'échantillons à partir de la surface de la terre et/ou dans la terre située sous la surface

Remplacer la définition 4.2.1 par la suivante, en tenant compte de la nouvelle numérotation:

4.2.3

échantillon en grappe

échantillon composite pour lequel les prélèvements élémentaires sont effectués dans une petite zone autour d'un point d'échantillonnage prédéfini

Note 1 à l'article: La zone échantillonnée varie en général de 0,5 m² à 1,0 m².

Note 2 à l'article: Le matériau échantillonné est prélevé dans la même strate ou dans un matériau ayant les mêmes caractéristiques.

Ajouter les nouveaux termes et définitions ci-dessous et renuméroter les termes et définitions qui les suivent en conséquence:

4.2.4

échantillon composite

<terrain> échantillon constitué d'un certain nombre de prélèvements élémentaires

Note 1 à l'article: Voir *échantillon en grappe* (4.2.3) ou *échantillon composite spatial* (4.2.28).

4.2.6

échantillonnage de commodité

processus de prélèvement d'échantillons reposant sur l'accessibilité, l'adéquation, les coûts, l'efficacité ou tout autre motif sans rapport direct avec les paramètres d'échantillonnage

Note 1 à l'article: Les échantillons peuvent être prélevés selon un plan prédéterminé (emplacements, profondeurs, etc.) ou à des emplacements et/ou des profondeurs décidés sur site (le terme «échantillonnage ad hoc» s'applique parfois à ce type d'échantillonnage).

Remplacer la définition 4.2.4 par la suivante, en tenant compte de la nouvelle numérotation:

4.2.8

échantillonnage sur avis d'expert

processus de prélèvement d'échantillons ciblé sur des zones ou des caractéristiques particulières d'un site, en tenant compte des connaissances existantes

Note 1 à l'article: L'échantillonnage sur avis d'expert peut être requis, par exemple, autour des réservoirs de stockage ou des canalisations enterré(e)s susceptibles d'avoir présenté des fuites, des réservoirs de stockage en surface au niveau desquels des déversements peuvent s'être produits et dans des zones où des matières premières ou des déchets ont été stockés ou déposés.

Note 2 à l'article: Les emplacements d'échantillonnage sont généralement prédéterminés selon les connaissances sur la zone cible, mais certains emplacements peuvent être choisis sur le terrain en fonction des observations sur site.

Ajouter les nouveaux termes et nouvelles définitions suivants:

4.2.9

boîte de Kubiëna

boîte métallique à couvercle et fond amovibles, pouvant être introduite en force dans la surface de terre pour obtenir un *échantillon non remanié* (4.4.33)

Note 1 à l'article: Habituellement fabriquée aux dimensions souhaitées à partir de tôle d'aluminium, d'acier galvanisé ou d'acier inoxydable. Les dimensions sont variables, mais un exemple type peut présenter une surface d'environ 55 mm × 75 mm avec une profondeur de 40 mm. Une fois obtenu, l'échantillon peut être utilisé pour déterminer la masse volumique apparente ou il peut être imprégné de résine avant la production de lames minces pour examen microscopique.

4.2.15

situation d'échantillonnage principale

une situation d'échantillonnage parmi quatre, caractérisée par la combinaison suivante: si des informations sur la répartition spatiale ou les propriétés moyennes sont exigées, et si un *échantillonnage dans la terre* (4.2.2) ou un *échantillonnage en surface* (4.2.1) est requis

Note 1 à l'article: Le concept est illustré dans l'ISO 18400-104:2018, Tableau 2.